

ECHO DU LAVOIR

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATIONS

NUMÉRO

51

1^{er} trimestre
2022

Préty



*Vie
municipale*



*Préty en
pratique*



*Associations
et loisirs*



Le mot du Maire

Contrairement à l'adage, les jours se suivent, mais ils se ressemblent, car voilà deux bonnes années que la « guerre » déclarée au virus nous déboussole tous et installe la majorité de nos concitoyens dans des routines strictes et avec des difficultés à n'en plus finir. C'est notre quotidien ! Il est bien triste de ne pouvoir mieux communiquer et de n'avoir pas pu nous retrouver avec convivialité à chaque fois que cela était annuellement possible : les puces, le feu d'artifice, le bal populaire, le repas des aînés, les manifestations sportives, culturelles et associatives, celles des écoles et bien d'autres projets envisagés...

Mes vœux 2022 n'auront pas encore été publics de par décret et c'est bien dommage de ne pouvoir s'adresser directement à ses administrés. Vous comprendrez que ceux de SANTE seront les principaux, afin que chacun puisse profiter de tout ce que la vie peut nous apporter de bon et de meilleur, ainsi que des joies que notre village peut nous procurer...

En ce qui concerne la gestion de notre commune, elle doit encore rester rigoureuse après les gros travaux de 2019 et 2020, mais soyez assurés que nous ne laissons rien au hasard et que nous cernons les besoins : routes et chemins dégradés, chaudières des bâtiments publics en fin de vie, la sauvegarde de nos bois, l'entretien et la restructuration du cimetière, le fonctionnement du RPI et la sauvegarde de notre 5^{ème} classe obtenue dernièrement, l'entretien du patrimoine et des rénovations diverses projetés... Notre vigilance se poursuit encore cette année sur la dernière ligne droite du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi). Cette année sera également une année électorale avec des interrogations sur nos moyens qui se réduisent de plus en plus avec des charges de plus en plus pesantes.

C'est pourquoi, il serait plus constructif d'être soutenu par la prise de conscience plus accrue de chacun, sans que certains ne voient que midi à leur porte et n'ont cure des difficultés du moment, que les personnes inciviles ou sans scrupules outrepassent la réglementation, que des rumeurs infondées circulent par des gens mal intentionnés qui nous obligent à réagir tout en nous faisant perdre du temps... Heureusement ce n'est qu'une minorité qui m'oblige à rappeler que rien n'est simple, mais la compréhension et la coopération d'une majorité nous laissent présager plus de sérénité et d'espoir dans les missions que vos conseillers assument avec assiduité et détermination selon l'urgence des événements et la priorité des dossiers. « La critique est facile, mais l'art est difficile ».

Nous ne sommes pas des artistes, mais bien des artisans au service et attentifs au bien-être de tous les habitants de notre beau village en fonction de nos moyens alloués, gérés avec sérieux et vigilance.

Portez-vous bien et que tous mes vœux de santé, réussite et joie vous accompagnent.

Au plaisir de nous rencontrer.

Bien à vous !

*Xavier IOOS,
Maire de Préty,
Président du SIVOS*



Sommaire



Page 4

Vie municipale

- Note de synthèse concernant l'exécution des budgets 2021
- Campagne de recrutement : Sécurité routière
- Circulation dans le village
- Urbanisme
- PLUi
- Forêt de Préty
- Concessions funéraires
- Une nouvelle placette de compostage
- Communauté de Communes Mâconnais-Tournugeois (*feuilleton volant*)



Page 12

Préty en pratique

- Horaires de la Mairie / Agence postale / "Remblai" communal
- Etat-civil
- Hommages aux défunts
- Colis des "Ainés"
- SIVOS



Page 18

Associations et loisirs

- Sou des P'tits Loups
- Pays d'Art et d'Histoire entre Cluny et Tournus (PAH)
- Calendrier des manifestations



Page 23

Souvenir de Prétron...

- Morceau d'histoire par M. Jean RAVAT



Photos : Olivier REMANDET / Marie-Claude GRESSARD / Gérard PATTEIN

Conception : Carole FATET / Béatrice FELIX / Jennifer ACHAT



Note de Synthèse concernant L'exécution des budgets 2021

(au 20/12/2021)

Budget communal Principal :

Section de Fonctionnement :

Dépenses prévues comme votées par le Conseil Municipal 396 891,86€ réalisées 366 558,22€ soit 92,35 % des prévisions.

Recettes prévues comme votées par le Conseil Municipal 396 891,86€ réalisées 417 665,45€ dont report recettes de 3 520,71€ soit + 5,23 % des prévisions.

Section d'Investissement :

Dépenses prévues comme votées par le Conseil Municipal 81 002,12€ réalisées 63 703,30€

Recettes prévues comme votées par le conseil municipal 81 002,12€ réalisées 73 436,51€.

En ce qui concerne cette section est à prendre en considération, de plus, le résultat antérieur et les reprises au budget 2021, soit en dépenses 31 907,38€ et en recettes d'une part 17 381,84€ (excédent de fonctionnement capitalisé) et 14 525,54€ de recettes « Restes à Réaliser ».

Budget communal d'Assainissement :

Section de Fonctionnement :

Dépenses prévues comme votées par le Conseil Municipal 52 955,43€ réalisées 45 902,80€ soit 86,68 % des prévisions.

Recettes prévues comme votées par le Conseil Municipal 52 955,43€ réalisées 54 102,27€

Section d'Investissement :

Dépenses prévues comme votées par le Conseil Municipal 81 002,12€ réalisées 25 062,74€

Recettes prévues comme votées par le conseil municipal 97 653,58€ réalisées 96 569,82€.

Ces résultats le sont à titre provisoire et à la date indiquée.

L'enchaînement des résultats, selon la réglementation en vigueur, entre les deux sections des budgets, sera opéré en fin d'exercice ; les résultats feront l'objet d'une présentation et d'une analyse lors d'un Conseil municipal au 1^{er} trimestre 2022.

Denis MONEGAT,

Adjoint en charge des affaires Economiques et Financières

Campagne de recrutement : sécurité routière

La Sécurité routière de Saône-et-Loire recrute des bénévoles !

Vous vous sentez concerné par la sécurité routière ?

Vous êtes sensible aux drames qui se jouent chaque année sur nos routes ?

Devenez bénévole pour la sécurité routière en rejoignant les rangs des Intervenants Départementaux de la Sécurité Routière (IDSR) !

Formé, vous interviendrez, sous l'égide de la Préfecture, dans de nombreux domaines de la sécurité routière, auprès d'établissements scolaires, professionnels, ou lors d'actions « Grand public » ...

Plus d'infos :

<http://www.saone-et-loire.gouv.fr/lesintervenants-departement-de-la-securit%C3%A9-r2399.html>

Contact de la Direction Départementale des Territoires, coordination de la Sécurité routière :

securite-routiere-71@saone-et-loire.gouv.fr

03.85.21.29.20

Carole FATET,
Adjointe en charge des affaires Communales et Communication

Le bénévole idéal,
C'EST VOUS !

Devenez
**Intervenant Départemental
de Sécurité Routière**

iDSR



Renseignements au **03 85 21 29 20**
securite-routiere-71@saone-et-loire.gouv.fr

 **PRÉFET
DE SAÔNE-ET-LOIRE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

**SÉCURITÉ
ROUTIÈRE VIVRE,
ENSEMBLE**



Circulation dans le village



Pour faire suite à la constatation de dérives de la part de certains usagers de la route, notamment en matière de stationnement et de respect de l'entretien de l'espace public sur la commune de Préty, sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal a décidé de prendre un arrêté concernant le stationnement réglementé sur le territoire communal.

Cet arrêté concerne

- l'interdiction de stationnement sur les pelouses autour de l'église et du Platane
- l'interdiction de stationnement à proximité des intersections, notamment au centre bourg et au lavoir.

A l'écoute des riverains et des élus excédés par le non-respect du code de la route et le constat de multiples infractions de la part de certains usagers de la route, notamment concernant la vitesse au cœur de la commune, sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal a décidé de prendre un arrêté concernant la réduction de vitesse sur la RD176.

Cet arrêté concerne

- l'agrandissement de l'espace de la « Zone 30 Km/h » (voir article JSL ci-dessous).
- la mise en place d'un « Céder le Passage » au niveau de l'intersection entre la Rue Bourgeoise et le Chemin des Pendants.

Afin de préserver l'état de la voirie, sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal a décidé de prendre un arrêté concernant le stationnement et la circulation sur le chemin de desserte (depuis la rue de la Montée, vers le chemin des Jardins) et le chemin des Jardins.

Cet arrêté concerne

- l'interdiction de stationnement dans ces 2 voies
- la circulation réservée aux riverains dans la partie « haute » du chemin des Jardins
- la circulation en sens unique sur une partie du chemin de desserte (90m depuis la rue de la Montée).



PRÉTY

Toute la traversée de Préty passe à 30 km/h

« Nous avons beaucoup de doléances des riverains sur la vitesse excessive dans la commune, constate Xavier Toos, maire de Préty. Et les gens respectent peu les priorités à droite, ainsi que les zones de stationnement. En sachant que nous avons des écoles et qu'il faut protéger les enfants. Nous avons déjà fait des aménagements avec les chicanes, des carrefours matérialisés, des zones à 30 km/h. Mais ce n'est pas suffisant. »

Conséquence, le maire a réuni son conseil municipal pour prononcer trois nouveaux arrêtés sur la commune, en accord avec la Direction départementale des routes et des infrastructures (DRI), et après consultation avec la gendarmerie. Ils ont été adoptés à l'unanimité par le conseil.

« Dorénavant, la traversée complète du village passe en totalité à 30 km/h, entre les deux chicanes de la RD 176. Quelques marquages au sol seront mis en place pour plus de visibilité. Afin d'atténuer également la vitesse excessive dans la descente de la rue Bourgeoise, un cédez-le-passage sera installé à l'intersection de la rue Bourgeoise et du chemin des Pendants, pour laisser la priorité, très peu respectée. Les stationnements gênants ou interdits, conformément au Code de la route et aux arrêtés

Toute la traversée de Préty sur la départementale est limitée à 30 km/h. Photo JSL/Florent MULLER

municipaux, pourront être verbalisés du fait de nombreuses doléances. »

Le stationnement régularisé

Le maire ajoute que le conseil municipal a profité de cette réunion pour régulariser le stationnement et la circulation dans le chemin de desserte et le chemin des Jardins de la manière suivante :

- Circulation en sens unique sur 90 mètres (délimitation par panneau) dans le che-

min de desserte depuis l'intersection avec la rue de la Montée :

- Circulation interdite (sauf riverains et services techniques) dans la partie haute du chemin des Jardins, entre l'entrée depuis le City stade jusqu'à l'intersection avec le chemin de desserte ;
- Stationnement interdit dans ces deux voies.

Enfin, la gendarmerie effectuera des contrôles réguliers et des procès-verbaux seront dressés.

Martine LECARPENTIER (CLP)



A Prétzy, les projets d'urbanisme sont reçus en Mairie, puis instruits par les services de la Communauté de Communes. Ils sont ensuite examinés au regard du Règlement National d'Urbanisme par la Direction Départementale des Territoires.

La plupart des projets d'urbanisme (construction d'un bâtiment, ravalement de façade, changement de toiture, abri de jardin, piscine, clôture, etc....) nécessitent de faire une demande d'autorisation avant d'entreprendre les travaux (déclaration préalable ou demande de permis de construire).

Les documents sont téléchargeables sur internet (site du service public). N'hésitez pas à consulter la mairie si vous avez la moindre question.



Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)

Février 2022 :

3 réunions publiques sur le PLUi : « Présentation du volet règlementaire : zonage, règlement, orientations d'aménagement et de programmation, ... ».

- 09 février 2022 de 18h30 à 20h - Salle des fêtes de Viré
- 22 février 2022 de 18h30 à 20h - Salle événementielle de Lugny
- 23 février 2022 de 18h30 à 20h - Salle 15 du Palais de Justice de Tournus

N'hésitez pas à vous informer et à participer à l'une de ces 3 réunions à votre convenance.

Avril 2022 :

- Arrêt du projet de PLUi par le Conseil communautaire du Mâconnais-Tournugeois
- Transmission du projet pour consultations et contrôle de légalité aux services de l'Etat

Septembre à décembre 2022 :

- Enquête publique

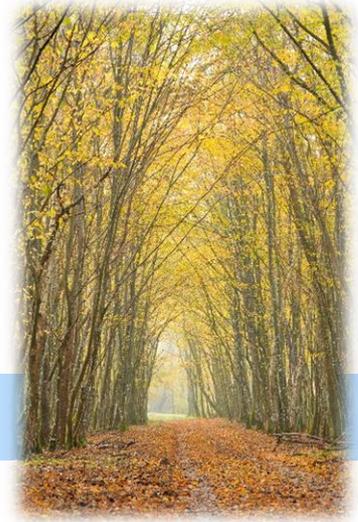
Février - Mars 2023 :

- Approbation après remarques du Commissaire enquêteur par le Conseil communautaire.

Gérard DOUSSAU,
Adjoint en charge des affaires d'Urbanisme et d'Ecologie



Forêt de Préty



Depuis quelques années, la forêt de Préty ne générât plus de revenus, mais la commune devait néanmoins faire face à des frais de gestion et d'entretien :

- 2019 = 1 920€
- 2020 = 6 363€
- 2021 = 3 541€

Soit un total de 11 825€ de dépenses, sans recettes.

Exploitation 2021 :

Pour 2021, la décision avait été, malgré plusieurs reports, d'exploiter les parcelles 16 et 17 (pins) et de traiter le produit en bois « énergie », ainsi que les feuillus des parcelles 10 et 11.

L'exploitation de grumes sur les parcelles 10 et 11 est venue compléter ce schéma.

L'ensemble de ces ventes a généré une recette s'élevant à 21 046€, dont nous devons déduire les frais liés à l'exploitation pour un montant de 6 083€. La vente a donc dégagé une recette d'environ 15 000€ concernant cette exploitation.

Il est à préciser que les dépenses et recettes s'étalent sur 2021, mais également 2022.

De nouvelles tranches de travaux sont programmées pour les années à venir, laissant espérer une gestion équilibrée de la forêt.

Alain PINARD,
Conseiller municipal, Délégué à la gestion des Bois et Forêt.



Concessions funéraires

La commune a initié en octobre 2018 une procédure de reprise des concessions funéraires en état d'abandon au cimetière de PRETY. Pour que cette concession puisse faire l'objet d'une reprise, il convient qu'elle remplisse trois critères :

- concession perpétuelle
- avoir plus de trente ans d'existence et qu'aucune inhumation n'y a été effectuée depuis dix ans.
- être en état d'abandon.

La procédure qui est régie par le CGCT* dure trois ans entre les deux procès-verbaux. N'ayant pas connaissance de descendants ou successeurs du concessionnaire de la concession abandonnée, nous avons eu recours à l'affichage en mairie, au cimetière et à la mise en place de pancartes devant les sépultures.

Le 17 janvier 2022 Mmes FELIX et GRESSARD ont réalisé le deuxième PV de constat d'abandon. Sur les 16 tombes précédemment retenues, nous n'avons observé aucun entretien pour 15 sépultures. Une tombe a été retirée de la procédure, la famille ayant été retrouvée souhaite la conserver et l'entretenir. Ce PV fera l'objet d'un affichage d'un mois en mairie et au cimetière.

Après ce délai, le Maire saisit le Conseil municipal afin de décider de la reprise ou non de ces concessions.

Les finalités de cette procédure sont avant tout de permettre de conserver le caractère de décence et de salubrité du cimetière, et parfois de retrouver des ayants droits.

* CGCT : Code Général des Collectivités Territoriales

Béatrice FELIX,
Adjointe en charge des affaires Sociales et Scolaires

Marie-Claude GRESSARD,
Conseillère municipale, Déléguée à la gestion du cimetière



Une nouvelle placette de compostage

Depuis 2018 la municipalité de PRETY a choisi de s'investir dans le programme local de prévention des déchets dont les objectifs sont de réduire la toxicité et la quantité des déchets produits.

Une nouvelle plateforme de compostage collectif a été mise en place récemment par Patrick VORILLION, Maître composteur de la Communauté de Communes Mâconnais Tournugeois et son équipe, sur le parking face à la salle communale.

Celle-ci se tient désormais en amont des bornes de tri sélectif.

Cette plateforme peut être utilisée par tous les habitants qui cherchent à réduire le poids de leur poubelle et qui n'ont pas la capacité de composter chez eux, mais également pour ceux qui souhaitent développer leurs connaissances en matière de gestion écologique des espaces verts.

QU'EST CE QUE LE COMPOSTAGE ?

Les déchets de cuisine et de jardin sont ainsi transformés en humus, très riche pour la terre.

QUELS SONT LES DÉCHETS QUE L'ON PEUT COMPOSTER ?

- Les déchets de cuisine : épluchures de fruits et de légumes, fruits et légumes abîmés coupés en morceaux, restes de repas, pain coupé en morceaux, coquilles d'œufs émiettées, marc de café avec le filtre, sachets de thé, etc...

Ces déchets riches en azote se décomposent plus vite lorsqu'ils sont réduits en petits morceaux.

- Les déchets d'intérieur : essuie-tout, mouchoirs, papier journal, carton brun en morceaux, plantes d'intérieur sans la terre, sciures et copeaux...

- Les déchets de jardin : tailles de haies, tontes de gazon (en petite quantité), fanes de légumes, feuilles, brindilles, paille, mauvaises herbes, fleurs fanées ...

UTILISATION DU COMPOST

Paillage : le compost jeune (3 à 9 mois), disposé à la surface du sol, au pied de vos arbustes et de vos plants de tomates ou autres légumes, régulera la température et l'humidité de la terre et limitera la pousse des "mauvaises herbes".

Fertilisant : le compost mûr (9 à 12 mois), disposé en profondeur dans le sol, sera un engrais efficace pour vos plantes potagères et ornementales. Le compost peut également être incorporé à la terre des plantes en pot et en jardinière.



Compost à disposition des habitants

Carole FATET,
Adjointe en charge des affaires Communales



Composter ? Mais pourquoi ?

Composter les déchets organiques c'est leur donner une seconde vie. Pour en faire des alliés de choix, pour préserver la qualité de notre environnement et améliorer la santé de nos plantes : compostons !

► Pour réduire ma poubelle quotidienne d'environ un tiers de son poids.



► Pour produire un fertilisant 100 % naturel et gratuit.

► Pour partager un moment convivial avec mes voisins tout en agissant pour l'environnement.



Composter ? Mais comment ?

- 1 Déposez vos biodéchets
- 2 Recouvrez de matière sèche
- 3 Mélangez « avec la griffe »

La matière sèche favorise l'aération du compost.

Une fois plein, le bac de remplissage est vidé dans le bac de maturation.



Broyat de branches et feuilles mortes broyées : ces éléments secs et riches en carbone sont indispensables. Ils favorisent aussi l'aération des matières organiques pour un compost équilibré.

La bonne dose : environ 1/3 de seau de matière sèche pour 1 seau de biodéchets.



VOUS POUVEZ COMPOSTER :

- Épluchures
- Fruits et légumes trop abîmés
- Fleurs et feuillages fanés ou non
- Marc de café et thé
- Essuie-tout usagé, boîte d'œufs déchirée et coquilles d'œufs écrasées

Les déchets organiques sont transformés grâce au travail des micro-organismes (bactéries, champignons) et des vers.



Coupez les déchets en morceaux pour favoriser le compostage.



Champignons, vers rouges et toute une faune utile réalisent naturellement tout le travail de transformation en compost.

On obtient un compost mûr en 6 à 12 mois.

Merci de ne rien déposer dans ce bac

Cette réserve de matière sèche, mise à disposition par l'agent communal et/ou de la CCMT, est très précieuse.

Déposez vos biodéchets dans ce bac

Ce bac est régulièrement vérifié et brassé par l'agent communal et/ou de la CCMT, qui le transvasera, une fois rempli, dans le bac de maturation. Le compost y finira son cycle de transformation.

Merci de ne rien déposer dans ce bac

Le compost tamisé est à disposition des habitants



Préty en pratique

Horaires

Mairie

Lundi de 14h à 18h30
Jeudi de 09h à 12h

Agence Postale Communale

Lundi de 14h à 18h30
Mardi de 09h à 12h
Jeudi de 08h30 à 12h
Vendredi de 09h à 12h

Arrêt des encaissements 10 min
avant la fermeture du bureau

"Remblai" communal

Ouvert toute la journée les vendredis, samedis et lundis
Tous dépôts sauvages, plâtres, plastiques, mobiliers, palettes, huisseries, verres, fer, etc. interdits seront passibles de poursuites et d'amendes pour les propriétaires incivils.

A retenir

INSCRIPTIONS ECOLES

Semaines 14 et 15

➤ Aux heures d'ouverture du
Secrétariat de la mairie de
Préty :

- Lundi 14h - 18h30
- Jeudi 09h - 12h

➤ Sur RDV :

03.85.51.06.67

mairiedeprety@wanadoo.fr

Limites inscriptions
listes électorales :
02 Mars en ligne
04 Mars en Mairie

Elections Présidentielles :

1^{er} tour ➤ 10 avril 2022
2^{ème} tour ➤ 24 avril 2022

Elections Législatives :

1^{er} tour ➤ 12 juin 2022
2^{ème} tour ➤ 19 juin 2022

Bureau de vote : **MAIRIE**

Vos nouvelles cartes d'électeurs
vous seront distribuées
directement en boîte à lettres
courant MARS.



Naissances

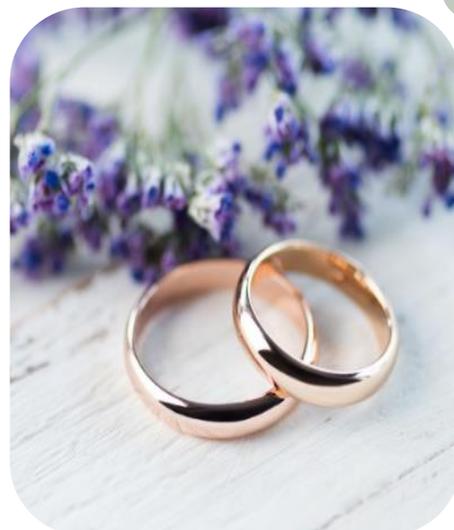
DREVON-MOLLARD LEVISSE Bastien 24/03/2021

BRUCHON Lucas 29/03/2021

JANNOT Gabin 06/01/2022

Mariages

BOYAT Maëva et FERTET François-Xavier
KNEUTGEN Miriam et REMY Benoît



Décès

THIVENT André le 23/01/2021 (74 ans)

BOLADIAN née GUILLON Yvonne le 04/02/2021 (91 ans)

CAVET née PECHOUX Colette le 27/08/2021 (77 ans)

CHARED Fathi le 17/12/2021 (53 ans)

DERANGERE Maurice le 28/01/2022 (98 ans)

RIGAUDIER Daniel le 14/02/2022 (65 ans)



Maurice DERANGÈRE

Né le 30/08/1923 à Chalon sur Saône, il obtient brillamment son certificat d'études à 11 ans et demi. Passionné de mécanique il entre en apprentissage à 14 ans, passe son permis de conduire à 16 ans avec une dispense spéciale. Il se marie avec Jeanne, une buxynoise, le 3/06/1944. De cette union naîtront 2 enfants, Danielle et Patrick, Trois jours seulement après son mariage, il rejoint le Maquis de Collonges en Charolais dont il assume le commandement du parc motorisé du camp.

Après-guerre, Maurice devient chauffeur d'autocar au sein de l'entreprise GIRARDOY, puis 12 ans après, reprend la société d'autocars MARCEAU à PRETY, où il s'installe définitivement avec sa famille et où il développe l'entreprise des cars DERANGÈRE qu'il dirigera pendant 30 années, devenue par la suite TOURNUS TOURISME dirigée à son tour par son fils, Patrick,

Féministe convaincu, il n'hésitera pas à "mettre au volant " son épouse, Jeanne, puis plus tard, sa fille, Danielle et ce, malgré les moqueries et les critiques.

Très impliqué dans la vie de son village, il sera adjoint au maire durant 3 mandats, de 1977 à 1995. De ces 18 années au sein de la municipalité les habitants de PRETY conserveront le souvenir d'un homme engagé et respecté.



Alors que sa retraite se déroule paisiblement, sans perdre de vue la mécanique en rendant de nombreux services au sein de l'entreprise, son épouse, Jeanne, décède brutalement en 2002 et il devra également faire face au décès tragique de son fils, Patrick, des années plus tard, en janvier 2020.

Passionné de moto, il n'en possèdera pas moins de 17, sous le regard amusé et affectueux de sa famille qui le voyait arriver encore « tout équiper " comme un jeune, à l'âge de 93 ans.

Il reçoit le 18/06/2015, à PRETY, la plus prestigieuse décoration républicaine, nommé au titre du Ministère de La Défense, au grade de Chevalier dans l'Ordre national de la Légion d'Honneur.

Le souvenir d'une cérémonie émouvante, entouré des siens, et riche d'enseignements sur cette période de notre histoire ponctuée de plusieurs interventions dont celles de Madame La Députée, Cécile UNTERMAIER, puis celle de son ami Maurice, au sein du maquis de Collonges, avant de lui remettre la médaille de la Légion d'Honneur. Un événement symbolique fort qui venait récompenser l'engagement exemplaire d'un honnête homme, qui en devenant résistant, n'avait pas hésité à prendre des risques, le risque de sa vie, pour défendre ses valeurs et celles de ses camarades.

Résidant à l'EHPAD de TOURNUS depuis Mai 2018, il nous a quitté en ce début d'année, le 28 janvier, à l'âge de 98 ans.

Nous garderons le souvenir d'un homme de valeur qui inspirait une grande sympathie, avec une immense force, tant dans sa morale, que dans ses principes et ses valeurs. Un homme à l'incroyable ouverture d'esprit et gentillesse, qui ne manquait pas de rendre visite à ses amis, voisins, joueurs de l'Amicale boule avec une parole toujours attentionnée, lors de ses promenades quotidiennes dans le village.

L'ensemble du Conseil Municipal présente ses plus sincères condoléances à sa famille qu'il aimait tant.



Adieu Maurice, toi qui as souhaité, dans tes dernières volontés, être incinéré à Crissey pour reposer à Buxy auprès de ton épouse et de tes proches.

Hommage



Colette CAVET (décédée à Tournus le vendredi 27 août 2021)

Colette, au nom de la commune, au nom des élus, des conseillères et conseillers, notamment des 2 adjointes ici présentes aux affaires communales et sociales que tu appréciais pour des valeurs partagées, au nom de mes prédécesseurs et des élus ayant côtoyé ton engagement social, nous tenons à t'adresser toute notre reconnaissance pour ton implication dans la vie du village.

Il y a un mois, tu m'appelais non seulement pour me donner de tes nouvelles, entre autres, ainsi que celles d'Albert malheureusement accidenté, mais aussi pour prendre des nouvelles du village et tu as même souhaité recevoir le dernier bulletin municipal de juillet que je t'ai amené à l'hôpital sans pouvoir malheureusement te rencontrer une dernière fois.

Colette, tu es partie trop vite sans avoir pu revenir chez toi, ce qui était cher à ton souhait d'après notre dernière conversation.

Nous n'oublierons pas tout ce que tu as pu apporter depuis de nombreuses années dans ta participation dans les Commissions Communales d'Action Sociale pour les personnes âgées dont tu donnais beaucoup de ton temps, ainsi que lors des manifestations de fin d'année à leur intention sans oublier ta passion pour les fleurs avec l'association « PRÉTY, Pierre et fleurs » dont tu as été adhérente une bonne dizaine d'années. Tu as même reçu un 1^{er} prix pour ta maison fleurie.

Au revoir Colette ! C'est avec tristesse que nous adressons toutes nos condoléances à Albert, tes enfants et petits-enfants. Repose en paix dans notre beau village.

Xavier IOOS,
Maire de Préty.

Hommage

André THIVENT (1946 - 2021)

Mon cher André, dit Dédé, tu nous as quitté beaucoup trop vite et brutalement au tout début de l'hiver dernier. Né le 18/12/1946, tu venais d'entrer dans ta 75^{ème} année quand cette maudite maladie t'a emporté en quelques mois sans crier gare en pleine période Covid, le 23 janvier 2021.

Après la disparition de ton frère, tu as suivi ta maman Yvonne partie 2 ans auparavant en janvier 2019.

Ta place dans le village ne passait pas inaperçue. Tu étais un rayon de soleil, toujours le mot pour rire, une parole gentille souvent pleine d'humour.

*Ton passage comme **Conseiller municipal** de 2008 à 2014 fut remarqué et apprécié. Tous les habitants de Préty te sont reconnaissants. Nous n'oublierons pas l'homme passionné, supporter acharné de l'AS Saint-Etienne, ta ville, et le bon vivant que tu étais avec cette joie de vivre communicative que tous tes amis appréciaient lors des nombreuses manifestations auxquelles tu participais...*

Adieu Dédé – Repose en paix !



Xavier IOOS,
Maire de Préty.

Colis des « Aînés »



Cette année encore la Commission d'Action Sociale et le Conseil municipal ont honoré les aînés de la commune le 04/12/2021. Le choix difficile de ne pas faire de repas et de le remplacer par une distribution de colis a été pris en responsabilité par l'ensemble des membres de la commission.

Nous avons fait appel au boucher traiteur d'Uchizy pour nous fournir des produits locaux et festifs.

Les enseignants et les enfants de l'école de PRETY ont participé en créant des cartes jointes à chaque colis.

La distribution a eu lieu au foyer rural dans le respect des règles sanitaires et dans une ambiance conviviale.

Pour les personnes ne pouvant se déplacer nous nous sommes rendus à leur domicile. Nos aînés en EHPAD ont reçu une boîte de chocolat.

Pour 2022 faisons les vœux de nous retrouver dans la salle du foyer rural autour d'un repas dansant.

Béatrice FELIX,
Adjointe en charge des affaires Sociales et Scolaires
Marie-Claude GRESSARD,
Conseillère municipale





SIVOS

L'activité des écoles de Préty et Lacrost a été perturbée depuis le début de la pandémie.

Les élus du SIVOS travaillent en collaboration étroite avec les agents et les enseignants pour l'application des multiples protocoles sanitaires.

Nous avons dû adapter l'activité périscolaire au « non brassage » des classes, en particulier à la cantine, avec le recrutement d'un agent supplémentaire pour la mise en place d'un deuxième service à Préty.

Le respect des gestes barrières et l'hygiène des locaux demande au quotidien une surcharge de travail pour les agents mais également un surcoût non négligeable pour le budget du SIVOS.

Nous pouvons reconnaître le professionnalisme de chacun face aux changements décidés, souvent dans l'urgence, par les instances gouvernementales.

Les élus sont présents pour organiser les différents remplacements qu'ils ont souvent dû assurer eux-mêmes.

Nous avons conscience des difficultés rencontrées par les familles et surtout de la pression sur les enfants qui supportent des contraintes lourdes pour leur âge.

Nous espérons tous voir arriver la fin des restrictions dans les écoles, et en attendant, gardons un esprit bienveillant et compréhensif pour avancer ensemble, dans le seul but d'apporter aux enfants un environnement serein.

Réjouissons-nous du maintien de notre cinquième classe pour la rentrée 2022-2023 grâce à l'intervention du Président du SIVOS, monsieur Xavier IOOS.

Béatrice FELIX, Loïc COQUIN et Carole FATET,
Elus au Conseil du SIVOS





Associations et loisirs



Sou des P'tits Loups

Le Sou des P'tits Loups est une association de parents d'élèves pour les écoles de Lacrost et Préty. L'association a pour vocation de suppléer les écoles pour le financement de leurs projets scolaires ou encore d'offrir des cadeaux aux enfants mais également de tisser des liens entre les parents des deux écoles.

Pour la seconde année de suite, et au grand dam de ses bénévoles, son activité s'est retrouvée parasitée par la COVID et n'a pu organiser qu'un tout petit nombre de manifestations par rapport à ce qu'elle espérait. Toutefois, son Père Noël est passé dans toutes les classes pour offrir un jeu de société à chaque Petit Loup. Elle a par la suite organisé une tombola et une vente de paëlla à emporter. Enfin, elle a offert une calculatrice à chaque élève de CM2 entrant au collège.

Pour cette nouvelle année, un nouveau bureau entoure la Présidente, Madame Amel ZIOU et l'association enregistre l'arrivée de nouveaux membres pour insuffler un nouvel élan après deux années de repos. L'année avait plutôt bien commencé avec la vente de fromage, bien que le spectacle n'ait pu se faire. Pour 2022, l'association espère que les projets des écoles aboutiront et qu'elle pourra vous retrouver sur les manifestations qu'elle organise. L'association vous tiendra informés de ses manifestations par la distribution de flyers dans vos boîtes à lettres. Vous pouvez également nous suivre sur notre page Facebook :

<https://www.facebook.com/Le-Sou-des-Ptits-Loups-2265353923789397>

Le Sou des P'tits Loups vous souhaite une belle année 2022.

Amel ZIOU,
Présidente du Sou des P'tits Loups
lesoudespitlousps@hotmail.fr

LOTO
ORGANISÉ PAR LE SOU DES PETITS LOUPS - LACROST/PRETY

SAMEDI 12 MARS

3000 EUROS DE DOTATION
2000 EUROS EN BONS D'ACHATS

- 1 BON DE 1000 EUROS
- 1 BON DE 300 EUROS
- 1 BON DE 200 EUROS
- 1 BON DE 150 EUROS
- 2 BONS DE 100 EUROS
- 3 BONS DE 80 EUROS

JAMBONS - ROSETTES - BOUTEILLES...

LACROST
SALLE DES FETES

OUVERTURE DES PORTES 18H30 - DÉBUT 20H00
RENSEIGNEMENTS ET RÉSERVATION POSSIBLE AU
06.82.03.53.87
DANS LE RESPECT DES RÈGLES SANITAIRES EN VIGUEUR

Pays d'Art et d'Histoire entre Cluny et Tournus (PAH)



A LA DÉCOUVERTE DU PAH QUI EST...

Des paysages préservés entre la vallée de la Saône et la vallée bocagère de la Grosne, séparés par des coteaux calcaires, aux couleurs de la vigne variant au rythme des saisons ; des clochers romans comme point de repère, rappelant que ce territoire entre les deux abbayes de Cluny et Tournus a été un des berceaux de l'architecture romane ; et l'omniprésence de la pierre qui a servi, tout au long des siècles, à construire des édifices monumentaux, des châteaux, des murgers...



Labellisé depuis 2020 par le ministère de la Culture, le Pays d'Art et d'Histoire entre Cluny et Tournus regroupe aujourd'hui 80 communes, soit 35000 habitants, réparties sur 4 communautés de communes : les communautés de communes du Clunysois, Entre Grosne et Saône, Mâconnais-Tournugeois et Sud Côte Châlonnaise.

Du patrimoine roman au patrimoine paysager, du petit patrimoine des fontaines et lavoirs au patrimoine du XXI^e siècle, ce label qualifie un territoire, conscient des enjeux que représentent la découverte et l'appropriation de son patrimoine par les habitants et les touristes.

Les objectifs du Pays d'Art et d'Histoire

- présenter et faire comprendre le patrimoine dans toutes ses composantes,
- Initier le jeune public à l'architecture, à l'urbanisme, aux paysages et au patrimoine lors d'ateliers et de visites guidées,
- Conseiller les collectivités en matière de projets patrimoniaux,
- Proposer aux touristes des visites de qualité par un personnel qualifié,
- Éditer des documents et « beaux-livres » pour valoriser notre territoire.

Des animations pour les grands... et les petits Le Pays d'Art et d'Histoire entre Cluny et Tournus élabore un programme d'activités annuels pour faire découvrir ou redécouvrir les patrimoines du territoire. Des visites guidées de villages, des balades dégustation, des conférences, des visites « express » thématiques, des défi-famille pour les enfants.

Chaque année, la programmation se renouvelle et met un nouveau type de patrimoine à l'honneur : après le patrimoine lié à la vigne en 2021, place aux vitraux en 2022 !

Enfin, pour sensibiliser les plus jeunes au patrimoine du territoire, le Pays d'Art et d'Histoire intervient dans les classes, autour de thématiques particulières telles que l'eau et les lavoirs, la pierre ou les monuments aux morts des deux guerres mondiales.

Il peut aussi répondre à la demande spécifique des enseignants du territoire et construire avec eux des projets éducatifs.



Nous vous invitons à découvrir leur site :

<https://www.pahclunytournus.fr>

PRÉSIDENT : Pierre -Michel DELPEUCH

CONTACTS :

- Loriane GOUAILLE, animatrice de l'architecture et du patrimoine
www.pahclunytournus.fr

- Manon PORNET, animatrice pédagogique
servicepedagogique@pahclunytournus.fr



Carole FATET

Adjointe au Maire, en charge de la Commission Sport - Loisirs - Culture - Tourisme et Patrimoine.

Calendrier des manifestations

La vie associative de notre village a été de nouveau impactée par le Covid 19 en 2021 avec ses mesures sanitaires astreignantes.

Selon le domaine (sport, culture, loisirs...), nos associations ont été affectées de manière différente, avec un impact financier pour certaines d'entre elles.

Les manifestations, les différents évènements qu'elles organisent durant l'année constituent une principale source de recettes. L'annulation en chaîne de manifestations depuis ces deux dernières années peut engendrer des difficultés de trésorerie.

La perte du lien social a été également l'une des principales craintes des présidents de nos associations qui pointent la grande difficulté à se réunir et à maintenir le lien avec leurs adhérents, leurs licenciés et leurs bénévoles.

Indispensables sur notre territoire rural, il est inconcevable de voir certaines d'entre elles disparaître.

Il est impératif qu'elles retrouvent toute leur place et tout leur sens, le monde associatif permettant de se rencontrer, d'échanger, de partager mais aussi de s'engager, de se sentir utile, et ainsi, de participer à la vie de notre village.

Il est donc important pour notre santé à tous de se projeter pour cette année 2022, et pour la municipalité, d'accompagner au mieux l'ensemble de nos associations et de rester en étroite collaboration dans la concrétisation de leurs projets.

Que cette année soit riche en rencontres, en convivialité, en partage pour chacune d'entre elles !

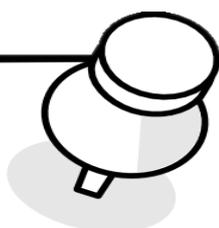
Carole FATET

Adjointe au Maire, en charge de la Vie Associative

Municipalité et Comité des fêtes de Préty

Dimanche 14 Août :

Fête patronale, feu d'artifice et soirée animée.



COMITÉ DES FÊTES

Dimanche 27 Février : Matinée Boudin et boulettes

Samedi 30 Avril : Sortie « Cirque Imagine » à Lyon

Samedi 14 ou 21 Mai : Soirée Théâtre

Samedi 25 Juin : Randonnée nocturne

Dimanche 7 Août : Sortie vélo

Dimanche 14 Août : Fête patronale

10-11-12 Septembre : Voyage « Thonon les Bains et sa région »

Courant Septembre (date non définie) : Après-midi GOSPEL

Samedi 05 Novembre : Soirée dansante

Samedi 18 Novembre : Soirée Beaujolais



Renseignements :
03.85.51.20.97

ÉCOLE D'ÉQUITATION PRÉTY-CUISERY



- Dimanche 27 février** : Derby-cross
- Dimanche 03 avril** : Concours de Saut d'Obstacle (CSO) - Hunter
- Dimanche 10 avril** : Concours Complet d'Équitation (CCE)
- Dimanche 22 mai** : Concours Complet d'Équitation (CCE)
- Dimanche 02 octobre** : Derby-cross
- Dimanche 23 octobre** : Concours Complet d'Équitation (CCE)

Dimanche 05 juin :
Fête du Club

Pour tout renseignement, contactez Marion COLIN

06.82.83.43.62

equitationpretzycuisery@gmail.com



L'AMICALE BOULE DE PRETY

ASSEMBLEE GENERALE : 20/02/2022

Jeudi 12 Mai - 14h : Challenge Constant - 16 quadrettes vétérans - Loisir

Samedi 28 Mai - 13h30 : 16 doublettes 3^{ème} et 4^{ème} divisions - Loisir

Samedi 11 Juin - 13h30 : Challenge Pierre GRESSARD 16 doublettes 3^{ème} et 4^{ème} divisions - Promotion

Dimanche 26 Juin - par poules - 08h : 16 doublettes 3^{ème} et 4^{ème} divisions - Promotion - Repas prévu à 12H

Vendredi 8 Juillet - 19h : Challenge du Conseil Municipal 16 doublettes 3^{ème} et 4^{ème} divisions - Repas

Dimanche 24 Juillet - 13H30 : 16 doublettes mixtes 3^{ème} et 4^{ème} divisions - Loisir

Jeudi 4 Août - 08h : Challenge Jean GALLET - 16 quadrettes - Vétérans - Loisir

Lundi 15 Août : MARCHÉ AUX PUCES

Samedi 27 Août - 13h30 : Sociétaires et amis - Tirages au panier

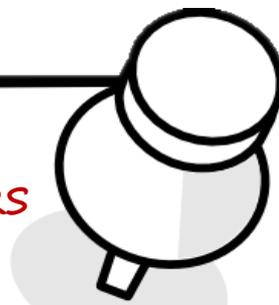
Samedi 3 septembre - 13h30 : Maître Joueur - Sociétaires

Samedi 17 septembre - 11h : Phase finale du Championnat DOMINO - Repas prévu à 12h

Renseignements et inscriptions :

06.82.05.68.69

PRETY, PIERRE ET FLEURS



Pour Prété, Pierre et Fleurs qui fêtait ses 25 ans, l'année 2021 a également été marquée par le passage du jury départemental du fleurissement, qui tous les 3 ans, visite les communes labellisées Villes et Villages Fleuris avec pour objectif de vérifier que le label attribué à la commune (2 fleurs pour Prété) correspond toujours à ses efforts pour l'aménagement paysager et le fleurissement de ses espaces.

Le 30/08 dernier, le jury a été accueilli par quelques élus, le Président de PPF, Maurice THEVENOT et ses bénévoles pour sillonner les rues de notre village, moment propice pour valoriser le travail des bénévoles du fleurissement que la pandémie n'a pas freiné leur engagement et qui ont continué à embellir notre village tout au long de l'année, partageant avec les habitants leur passion dans une ambiance conviviale appréciée de tous.



En raison des contraintes sanitaires la cérémonie de remise des prix qui devait se dérouler ce début d'année a été annulée. Cette récompense n'est pas une fin en soi, c'est surtout la reconnaissance d'un travail accompli.

Fleurir notre commune c'est beaucoup d'investissement et de temps. Encore MERCI à Maurice et tous ses bénévoles qui valorisent notre cadre de vie, notre patrimoine local et qui, de par leurs belles idées innovantes, nous offrent un environnement toujours plus qualitatif.

A RETENIR :

- VENTE DE TERRE le samedi 7 Mai (Pour les personnes qui souhaitent en obtenir avant cette date, contacter Maurice THEVENOT au 03.85.51.26.03)
- VENTE DE FLEURS 2 samedis fin Mai

Renseignements et inscriptions :
03.85.51.26.03

Bulletin d'inscription : Versement des arrhes de 8€ à l'inscription (OBLIGATOIRE)

NOM _____ Prénom _____

Adresse : _____ n° téléphone _____

Email : _____

Activité choisie : _____

Aucune inscription ne sera prise en compte sans le paiement des arrhes. En cas d'annulation de votre part dans les 10 jours avant la date du stage les arrhes ne seront pas remboursés.

Adresse : Prété Patrimoine de Pays - mairie de Prété - 71290 PRETY
Sylvie DIDIERJEAN 03 85 32 50 25
Mail : guyonnet.jeanmarc@free.fr

Activités adultes Loisirs Créatifs 2021-2022
organisé par K'ARTon et Cie

Tarifs : 12 à 15€ (adhérents)
15 à 18€ (non adhérents)

	Macramé 16 oct. 2021 9h00 à 17h30		Déco de Noël 27 nov. 2021 14h00 à 17h00
	JOURNÉE 11 déc. 2021 Journée entière ou 1/2		Iris folding 29 Janv. 2022 14h00 à 17h00
	Support 19 Fév. 2022 14h00 à 17h30		Panière (crochet) 19 Mars 2022 9h00 à 17h30
	JOURNÉE 9 Avril 2022 Journée entière ou 1/2		béton ou plâtre 21 mai 2022 9h00 à 17h30
	Étiquettes 25 Juin 2022 9h00 à 17h30		Carnet scrap 23 Juillet 2022 9h00 à 17h30

Maison des associations - place de l'église PRETY
Contact : S.Didierjean : 03 85 32 50 25
guyonnet.jeanmarc@free.fr

Cette rubrique est ouverte à tous les Prétrons qui souhaiteraient partager des souvenirs et des instants de vie dans notre village

En l'absence de mon père (enrôlé en 1939 dans l'armée française puis prisonnier de guerre en Prusse orientale jusqu'en 1945) maman s'est réfugiée, avec ses trois enfants à Préty, village de ses parents et de ses beaux-parents, pendant toute la période de la guerre soit de 1939 à 1945.

Agé de 5 à 11 ans j'y ai donc vécu mon enfance et j'en garde des souvenirs très précis mais ce ne sont que des souvenirs d'enfance.

L'ECOLE : J'ai donc fréquenté l'école du village durant toute ma scolarité primaire. A l'époque les cours s'étendaient de la maternelle (6 ans) jusqu'à la classe de fin d'études (12-13 ans). Les différentes classes étaient réparties dans deux bâtiments : la petite école (maternelle et petites classes) située rue du faubourg saint Nicolas. Et la grande école qui occupait tout le rez-de-chaussée de l'actuelle mairie et où l'objectif était d'obtenir vers douze ou treize ans le Certificat d'Etudes ! Durant la récréation nous n'avions pas les distractions d'aujourd'hui : on jouait aux billes, à la marelle, au chat perché etc. Les toilettes de la petite école étaient dans un petit bâtiment annexe avec à l'extérieur de petits urinoirs pour les garçons. C'était un lieu de concours : à qui serait capable d'arroser de pipi par-dessus le mur, le potager du voisin.

Dans la grande école nous avions des préoccupations plus sérieuses : les cours du matin débutaient par une maxime de morale ou d'instruction civique écrite au tableau. Nous étions alors sous le régime du gouvernement de Vichy et dans la cour de l'école était érigé un mat : chaque semaine rassemblement pour hisser les couleurs : drapeau bleu, blanc, rouge orné de la francisque emblème du régime. Ensuite on entonnait en chœur non pas la Marseillaise mais « Maréchal nous voilà, devant toi le sauveur de la France. Les bons élèves recevaient de grosses médailles à l'effigie de Pétain et portant au verso, outre la francisque, les mots « Travail Famille Patrie ».

Comme nous étions en période de pénuries en tous genres je me souviens qu'en automne nos enseignants nous emmenaient dans les bois pour procéder au ramassage des glands qui seraient ensuite envoyés je ne sais où pour être utilisés à la fabrication d'un succédané de savon.

L'EGLISE : Maman étant très pieuse je me suis retrouvé enfant de chœur avec naturellement la présence aux offices. Certains de ceux-ci avaient lieu pendant les heures de classe et les enseignants n'y étaient pas spécialement favorables ; ils ne pouvaient guère s'y opposer les habitants ne l'auraient pas compris, mais une fois l'office terminé il fallait retourner « dare-dare » à l'école. Nous apprécions particulièrement les mariages et les baptêmes qui nous permettaient de récupérer quelques dragées. J'ai souvenir d'avoir parcouru la rue bourgeoise, le chemin du berger et le haut de la montée jusqu'au cimetière, en portant un grand crucifix devant le corbillard (conduit par le vieux monsieur Devers).

Les HABITANTS (LES PRETRONS) : Manquaient dans la commune de nombreux prisonniers de guerre

Les agriculteurs constituaient une bonne partie de la population Ils possédaient en général quelques vaches, une ou deux chèvres, un cheval et élevaient un ou deux porcs. Comme eux la plupart des particuliers élevaient poules et lapins et cultivaient leurs potagers ce qui faisait que les pénuries alimentaires se limitaient aux produits rationnés qui étaient accessibles avec des tickets (distribués mensuellement) :

-le pain : environ 100gr par jour pour chacun (de très médiocre qualité, fait de plus étranges farines et de crottes de souris).

-le substitut de café ou « ersatz » de l'allemand ersetzen qui produisait un jus de la pire qualité.

-l'huile, le sucre, le savon, etc.

Les restrictions les plus importantes concernaient les vêtements : toute l'année nous étions en culottes courtes et nous avons tous souffert en hiver d'un mal ignoré des enfants d'aujourd'hui : les engelures. Nous étions chaussés de sabots ; maman (la pauvre) passera de nombreuses soirées à les ressemeler avec des morceaux de vieux pneus, des clous et un marteau. En été on courait dans les chemins (non goudronnés), pieds nus, un sabot dans chaque main pour ne pas les casser. Les pieds se garnissaient d'une épaisse couche cornée et quand par la suite il faudra adopter de vraies chaussures, quel calvaire !

Plusieurs personnes allaient travailler dans des entreprises de Tournus : la Casserole, la Féculerie ou l'usine Bardin. Eté comme hiver, par tous les temps, le trajet se faisait à vélo avec des bicyclettes qui n'étaient pas de première jeunesse ; souvent, du fait de la pénurie totale de caoutchouc elles étaient équipées de pneus pleins : il fallait de bons mollets pour grimper la côte à la sortie du village.

LES COMMERCES : Différents commerçants exerçaient à Préty :

- trois épiceries respectivement tenues par Julien Joly (rue du centre), les époux Ménager (place centrale), les époux RAVAT Baptiste (mon oncle) (en face l'entrée du château).
- une boulangerie : NAVORET (au croisement rue du centre - rue de la montée).
- une boucherie : PLATRET (face à l'abreuvoir).
- trois cafés : Julien JOLY et RECOLON (rue du centre) ; CADOT (place centrale).
- trois coiffeurs : Alphonse Devers (près du platane) ; RAVAT (route de la Truchère) ; enfin mon oncle Antoine RAVAT coupait les cheveux place centrale le dimanche matin).
- une laiterie tenue par la famille Cartier au centre du village où chaque jour les agriculteurs apportaient le lait de leurs vaches : on y vendait un fromage frais : le fromage blanc particulièrement apprécié en cette période de pénurie.
- un charron forgeron : Claudius Joly (mon oncle) (au fond d'une grande cour dans la rue de la montée).

LA PRAIRIE : c'est ainsi qu'on appelait (et qu'on appelle peut-être encore) cette plaine qui borde la Saône de Lacrost à La Truchère et qui s'étend au pied du village. Entièrement couverte de près elle était fréquemment inondée à la fin de l'hiver par la crue de la rivière et les carpes (certaines de grosse taille) venaient s'ébattre et frayer dans la faible couche d'eau qui recouvrait les prés. Les hommes les chassaient (ou pêchaient comme on voudra) en barque à l'aide de leurs fourches ; ça faisait un complément intéressant de nourriture, bienvenue alors.

Ensuite la fenaison se faisait vers le mois de juin. Après quoi la prairie entière était transformée en terrain communal : chaque matin des vachers parcouraient les rues du village et au son de leurs trompes avertissaient les habitants qui libéraient leurs vaches et leurs chèvres. Ce bétail allait paître toute la journée et remontait le soir aux étables. Bien sûr leur passage laissait des traces dans les rues : la rue en bas du château (on l'appelait alors la rue « pouetta » en français rue du sureau) lieu de passages particulièrement fréquentés était couramment appelée rue des bouses.

LE GARDE CHAMPÊTRE : était entre autres chargé d'annoncer aux habitants les nouvelles officielles. L'information était criée à haute voix, en public, dans chaque quartier successivement et était précédée d'une sonnerie au clairon pour appeler les habitants. Le clairon avait toujours les mêmes notes sur lesquelles de petits malins avaient mis des paroles : « tè tin, tè tin, tè tin métou » (en français : « tu es un, tu es un, tu es un menteur ! »).

Le discours commençait toujours par « avis à la population » et se terminait par « signé, le maire Guillin !! » ...

Jean RAVAT.